

Titre : Former les travailleurs sociaux à la laïcité : il faut avoir la foi !

Cette communication propose un retour sur une expérience de trois années à animer des formations pour des groupes de professionnels de la politique de la ville, de la jeunesse et des sports– agents publics, salariés et bénévoles du secteur associatif- sur la thématique « Valeurs de la République et laïcité » (VRL). Au-delà de ce public ciblé prioritairement par l'Etat, car faisant face à des situations professionnelles complexes en termes de revendications religieuses, mes collègues de l'IESTS (Institut Supérieur de Travail Social) et moi-même sensibilisons également sur cette thématique des étudiants en travail social et des habitants des quartiers dits prioritaires de la politique de la ville.

Dans les formations de professionnels, la diversité des participants est, de mon point de vue, un enjeu essentiel. Mais réunir des acteurs du vivre-ensemble sur un sujet fortement polémique et hautement idéologique, nécessite des outils pédagogiques opérants. D'autant que les identités plurielles des participants sont fortement activées par la charge émotionnelle du sujet et que leurs représentations sont alimentées depuis des années par un débat public saturé d'amalgames et d'approximations.

Le kit unique, utilisé par tous les formateurs sur l'ensemble du territoire français, repose sur une approche pragmatique comprenant un cadrage historique et juridique, des outils d'animation et des cas pratiques. Onze séquences ponctuent ces 2 jours de formation, organisées autour d'un tronc commun et d'un module de spécialisation en fonction du profil du public¹.

A travers la présentation du kit pédagogique et mes retours d'expérience, je serai en mesure de faire émerger plusieurs postures dominantes et de formuler des hypothèses quant au bénéfice de cette formation en termes d'agir professionnel (2). Ce que l'évaluation menée par Sciences Po et publiée en février 2019 viendra en grande partie confirmer(3). Avant cela, il sera utile pour la compréhension de toutes et de tous de présenter brièvement quelques éléments du contexte politique, social et idéologique en France en lien avec la thématique de ces formations (1).

1. Eléments de contexte

1.1 Contexte politique

L'actualité tragique des attentats en France en 2015 a rappelé à nos gouvernants la nécessité de partager les valeurs et principes fondateurs républicains. Le principe de laïcité a ainsi été au cœur des priorités des comités interministériels à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC) de 2015 et 2016, qui comptaient plusieurs mesures visant à « Faire vivre la laïcité au quotidien ».

Port du voile au travail ou dans l'espace public, prières de rue, menus servis dans les cantines scolaires : le retour du religieux sur la scène politico-médiatique met à l'épreuve le principe de laïcité conçu en 1905 comme un outil de pacification sociale. Bien sûr, l'enjeu n'est plus la lutte contre le cléricisme d'une religion majoritaire et dominante, mais bien l'acceptation d'autres composantes religieuses de plus en plus visibles et notamment celle de l'Islam dans un contexte national de sécularisation. Jérôme Fourquet, politologue, dans son ouvrage *L'archipel français, naissance d'une nation multiple et divisée*, situe la France à un point de cassure anthropologique, avec un phénomène de sécularisation qui n'est pas nouveau, mais en est à son stade terminal². Le

¹ Trois modules de spécialisation : « Laïcité et usages des espaces publics », « Laïcité et relation socio-éducative », « Accueil et relations avec les publics ».

² FOURQUET J., *L'archipel français, naissance d'une nation multiple et divisée*, Paris, Seuil, 2019.

duopole camp laïque et républicain versus la France catholique a donné son armature au paysage politique français depuis la Révolution jusque dans les années 60. Comme le dit Daniel Verbra, sociologue, « ce face à face historique est aujourd’hui troublé par la présence visible d’autres composantes religieuses, et notamment celle de l’Islam, deuxième religion d’un pays qui compte en son sein la plus importante population musulmane d’Europe »³.

Se demander ce que l’on a encore en commun est un travail difficile, plus aisé sur un continent que sur un archipel. « Religions et convictions philosophiques constituent socialement des lieux de ressources culturelles. La laïcité du XXI^{ème} siècle doit permettre d’articuler diversité culturelle et unité du lien politique et social »⁴. Dans ce contexte, la laïcité est clairement investie comme un élément clé de la vie démocratique et un principe fondamental du vivre-ensemble, voire de paix civile⁵.

1.2 Contexte social

Suite aux attentats, des remontées de terrain ont mis à jour un sentiment de découragement et d’isolement des intervenants sociaux et éducatifs de proximité face à des situations professionnelles qu’ils jugent de plus en plus insécurisantes : revendications religieuses, prosélytisme, discriminations, théorie du complot... Le plan VRL est une réponse aux besoins de qualification et d’accompagnement exprimés par ces professionnels. Les problématiques évoquées ont trait à la gestion du fait religieux aussi bien dans la relation aux personnes accueillies qu’aux collègues de travail, ce qui bouscule la vision en France d’un travailleur social faisant preuve de neutralité.

Le Commissariat Général à l’Egalité des Territoires (CGET) a donc été mandaté par le Premier Ministre pour concevoir et déployer un plan national de formation destiné aux acteurs de terrain de la politique de la ville, de la jeunesse et des sports. L’ambition de ce plan de formation est que ceux-ci soient en capacité d’adresser un discours clair et sans équivoque, aux jeunes en particulier, sur ce qu’est la laïcité et ce qu’elle n’est pas et sur le lien fort entre ce principe et les valeurs de la République⁶. Les contre-sens, préjugés et amalgames sur le sujet contribuent à créer un climat de défiance vis-à-vis des institutions et des tensions au sein de la société. Pour créer les conditions du dialogue avec l’ensemble des composantes de la société, il faut au minimum s’entendre sur ce dont on parle.

Les fractures sociales, territoriales, identitaires conduisent à un rejet des valeurs portées par les institutions républicaines dont le travail social est une incarnation. Or, la question religieuse interroge le sens même du travail social tant dans ses fondements historiques⁷ que dans ses pratiques quotidiennes. La laïcité est bien un principe d’action sociale, un moyen d’assurer la

³ VERBRA D., « Retour ou recours au religieux dans le travail social ? », *Soins Psychiatrie*, n°302, janvier/février 2016, p.13.

⁴ *Déclaration universelle sur la laïcité au XXI^{ème} siècle*, article 15. Elle a été signée le 9 décembre 2005 par 200 universitaires de 900 pays différents, https://www.lemonde.fr/idees/article_interactif/2005/12/09/declaration-universelle-sur-la-laicite-au-xxie-siecle_718769_3232.html#

⁵ HADJI C., « La laïcité, sauvegarde de la paix civile », *The Conversation*, 3 janvier 2019, <http://theconversation.com/la-la-cite-sauvegarde-de-la-paix-civile-108615>

⁶ CGET, « Laïcité : un plan national pour former les acteurs de terrain », Juin 2016, #19, <https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/en-bref-19-cget-06-2016.pdf> [Dernière consultation : le 7 mai 2019]

⁷ Les secteurs sanitaire et social prennent leurs racines dans le religieux : au XIX^{ème} siècle, les hospices, les œuvres de charité et les orphelinats sont gérés par des congrégations religieuses. Puis, les grandes associations du secteur social de l’après-guerre ont toutes été fondées par des hommes d’Eglise.

cohésion sociale tout en garantissant la liberté des personnes⁸. Jean Jaurès déclarait déjà en 1904 : "La République doit être laïque et sociale. Elle restera laïque si elle sait rester sociale".

1.3 Contexte idéologique

Telle qu'elle est conçue et appliquée en France, la laïcité est un principe juridico-politique de séparation des pouvoirs politique et religieux. La loi du 9 décembre 1905 de séparation de l'Etat et des Eglises dispose dans son article 1^{er} que : « la République assure la liberté de conscience », c'est-à-dire la liberté de croire ou de ne pas croire, d'avoir une religion et la liberté d'exercer son culte et même d'en changer. Dans son article 2, la loi indique que « la République ne reconnaît, ne salarie, ne subventionne aucun culte », consacrant ainsi la neutralité de l'Etat et de tous ses agents. L'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs convictions est ainsi garantie. La laïcité est inscrite dans notre constitution dans son article 1^{er} depuis 1946.

Les tensions politiques et sociales actuelles s'articulent autour de deux perceptions opposées : celle d'une laïcité menacée par une trop grande visibilité du fait religieux dans l'espace public et celle d'une laïcité vécue comme un outil de discrimination en raison de l'appartenance religieuse. « Laïcité positive », « laïcité inclusive », « laïcité stricte ou restrictive »... les termes ne manquent pas pour souligner les risques d'instrumentalisation politique et médiatique. Comme le souligne Nicolas Cadène, rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité : « une seule laïcité, qui, dès lors, n'a pas besoin d'être adjectivée »⁹. Tout en veillant à ce que la laïcité ne prenne elle-même des aspects de religion civile où elle se sacrifierait plus ou moins. La laïcité n'est pas une idéologie anticléricale, elle n'est pas non plus un état intangible, comme le dit Saül Karsz, philosophe et sociologue, elle est « un équilibre qui se conquiert en permanence »¹⁰.

J'ajouterai, puisque je m'adresse ici un auditoire aux origines diverses, qu'elle n'est pas une spécificité française. La laïcité est partagée sous des formes différentes par d'autres Etats démocratiques. La Déclaration universelle de la laïcité au XXI^{ème} siècle signée par 200 universitaires de 29 pays différents spécifie bien dans son article 7 que ce principe « n'est l'apanage d'aucune culture, d'aucune nation, d'aucun continent »¹¹.

⁸ Conseil Supérieur du Travail Social (CSTS), *La laïcité, un principe fondamental du travail social*, avis adopté par l'assemblée plénière du 9.12.2015, p.3.

⁹ CADENE N., *La laïcité. Son histoire, sa définition, son cadre juridique, sa pratique et ses enjeux aujourd'hui*, Aix-en-Provence, 23 septembre 2016, p.2,

https://docs.wixstatic.com/ugd/619392_c98e65c29d4b49a5878a2df4c7de1141.pdf

¹⁰ KARSZ S., *Pourquoi le travail social ?*, Paris, Dunod, 2004.

¹¹ *Déclaration universelle sur la laïcité au XXI^{ème} siècle*, op.cit.(4), article 7.

2. Déroulement de la formation VRL

2.1 Présentation des formateurs et du kit pédagogique.

Pour s'assurer du niveau d'expertise et de la cohérence des messages diffusés dans le cadre des formations VRL, un kit pédagogique unique a été élaboré par un groupe de travail partenarial piloté par le CGET. Avec un double objectif :

- Permettre aux professionnels et aux bénévoles formés d'adopter un positionnement adapté à leur situation professionnelle et au statut de leur structure employeuse,
- Apporter des réponses aux demandes et situations rencontrées dans l'exercice de leurs fonctions, fondées sur le droit en matière de respect des principes de laïcité et de non-discrimination, dans une logique de dialogue avec les populations¹².

D'autant que le profil des formateurs est hétérogène, aussi bien au niveau de leurs statuts professionnels¹³ que de leurs compétences. Au départ, leurs connaissances sur la laïcité ou leur expérience en tant que formateurs sont très inégales. Ils ont tous été formés sur 3 jours par des formateurs de niveau 1 eux-mêmes formés par le CGET. C'est donc un système de formation pyramidal et en cascade qui a été envisagé.

La formation est découpée en onze séquences avec un temps imparti pour chacune et des techniques d'animation précises. Le kit comporte les informations essentielles à transmettre sous forme de « fiches formateurs » et de « fiches de synthèse ». L'atout du kit est d'offrir un scénario pédagogique très cadré et détaillé, permettant une progression dans l'argumentation. Cet outil vise à l'uniformisation du contenu dispensé dans les formations du fait de la diversité des profils des formateurs, leur niveau d'expertise sur le sujet plus ou moins élevé et leurs éventuelles opinions personnelles sur le sujet. Face à une thématique perçue comme complexe, polémique et sujette à interprétation, la formation adopte une stratégie claire : aborder la laïcité comme un principe juridique et donc recadrer les débats en passant par le droit.

Cela interroge bien sûr la posture du formateur et son degré de liberté dans un cadre qui peut être perçu comme contraint. Certains de mes collègues refusent d'ailleurs de dispenser cette formation pour cette raison. Car si des aménagements dans le déroulement du kit sont possibles et même parfois nécessaires au regard du temps imparti, les séquences obligent à une certaine « discipline », voire conformisme.

2.2 Le public et ses attentes

La plupart des stagiaires (81%) participent à la formation dans le cadre de leur activité professionnelle, le plus souvent dans des structures des secteurs cibles du plan de formation : social, jeunesse, éducation populaire, politique de la ville. Pour les groupes que j'ai animés, les participants étaient présents sur la base du volontariat.

¹² *Valeurs de la République et laïcité*, kit pédagogique de formation, 3^{ème} édition, décembre 2017, p.7.

¹³ Ce sont majoritairement des candidats issus du milieu associatif (61%) et des agents de l'Etat et des collectivités territoriales (33%). Chaire Citoyenneté Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, *Bilan de la mise en œuvre du plan national de formation Valeurs de la République et laïcité*, Février 2019, pp.19-20, https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/rapport_evaluation_plan_vrl_sciences_po_cget_2019.pdf

70% des stagiaires sont des femmes, cette surreprésentation se retrouvant dans les secteurs professionnels concernés. 73% des stagiaires ont un diplôme post-bac (contre 30% dans la population française), là encore dans les secteurs professionnels visés, les acteurs ont un niveau de qualification post-bac (allant de Bac +2 ou 3 à Bac+5 ou plus). Environ la moitié sont en contact avec le public quotidiennement, ainsi une proportion conséquente des stagiaires est plus éloignée du terrain et il est vrai que de nombreuses structures choisissent de former prioritairement les encadrants plutôt que les agents de terrain, afin qu'ils soient en mesure ensuite de former en interne leurs propres agents¹⁴. C'est aussi l'illustration de cette conception d'un déploiement du plan en cascade.

Effectivement, dans les sessions que j'ai animées, je remarque que la majorité des stagiaires, lorsqu'ils expriment leurs attentes en début de session, ne font pas systématiquement référence à des difficultés rencontrées sur le terrain, mais expriment davantage un intérêt pour le sujet et un souhait de mieux le maîtriser afin de se comporter conformément à la loi dans l'exercice professionnel.

2.3 Outils et objectifs

Plutôt qu'une présentation descriptive et linéaire des différentes séquences du kit, j'ai choisi de les mettre en lien avec quelques postures dominantes observées chez les stagiaires afin de voir comment le kit y répond à travers les différents outils pédagogiques proposés. Les séquences ne seront pas toutes évoquées faute de temps, en particulier celles qui concernent le module de spécialisation et qui consistent surtout en un approfondissement des connaissances en fonction du champ d'intervention des stagiaires.

- Comme je l'ai évoquée en introduction, les identités plurielles des participant-e-s sont fortement activées par le sujet car est abordée la question du rapport de chacun à la religion. Les premières séquences visent à libérer cette charge émotionnelle et à repérer les différentes opinions sur la laïcité.

Les séquences 1 « Introduction » et 2 « Représentations de la laïcité » permettent de souligner le caractère polémique du concept de laïcité et les possibilités d'instrumentalisation politique.

1^{er} outil : demander aux participants de noter sur un post-it leur définition de la laïcité (elle est reprise ensuite en fin de formation afin de mesurer l'évolution des représentations),

2^{ème} outil : réaliser un brainstorming autour du mot laïcité en notant les principales idées sur un paperboard.

- Le respect du principe de laïcité est d'emblée perçu comme une condition du vivre-ensemble, même si sa définition reste très approximative pour la plupart des participants en début de formation. La séquence 3 vise à comprendre l'origine du terme, son évolution et à le définir clairement.

La séquence 3 « Histoire de la laïcité et terminologie » permet de comprendre que la laïcité est un principe fondateur de la République française, au service du respect des libertés individuelles.

1^{er} outil : la frise historique et les principaux points de repère,

¹⁴ *Ibid.*, pp.30-33.

2^{ème} outil : la grille des mots croisés avec la définition précise des termes proches de celui de laïcité en lien avec le Brainstorming de la séquence 2.

- Les attentes vis-à-vis d'un principe mal connu dans sa dimension légale sont très fortes, les participants étant à la recherche d'un guide de « bonnes pratiques » pour se sécuriser dans leur positionnement professionnel.

Les séquences 4 et 5 sur « Approche juridique » et « Analyse des situations professionnelles » visent à permettre aux participants de mobiliser des éléments juridiques en fonction de leur contexte professionnel.

1^{er} outil : le parcours multi-épisode à travers une présentation de situations en photos questionnant le principe de laïcité,

2^{ème} outil : le jeu des enveloppes visant à réfléchir à des situations professionnelles dans leur entièreté et non uniquement sous l'angle religieux.

Les situations sont très diverses et, une fois analysées, se révèlent parfois sans lien direct avec le principe de laïcité. Mais elles sont toutes révélatrices des zones d'incertitude dans lesquelles les professionnels se trouvent plongés quand une manifestation religieuse émerge et interroge leur cadre de référence personnel et professionnel.

Je pense notamment à une situation présentée par une directrice de centre d'animation : *elle avait refusé d'inscrire deux jeunes filles portant le hijab à une activité de danse classique et elle était déstabilisée à l'idée d'avoir peut-être pris une décision discriminatoire.*

Ou bien cette autre situation : *lors d'une visite aux Saintes-Maries-de-la-Mer dans un lieu de pèlerinage renfermant une Vierge noire, deux animateurs avaient refusé d'entrer avec les enfants dans le lieu sacré pour des raisons d'appartenance à un autre culte. La responsable du séjour avait pris soin de prévenir en amont les parents des enfants de cette visite et leur demander leur autorisation, mais, elle n'avait pas envisagé qu'un refus pourrait venir de son équipe.*

Ou cet animateur de centre social annulant une manifestation sportive prévue pendant le Ramadan en anticipant - et déplorant vivement par là-même - qu'il n'y aurait probablement personne.

Enfin cette professionnelle, qui avec beaucoup d'émotion témoignait de son désarroi face à un usager, venu chercher une prestation, qui a refusé de lui parler et a attendu sans un mot ni un regard, que son collègue homme finisse son entretien téléphonique pour s'adresser à lui.

- Comme le montrent ces exemples, la dimension religieuse est dans l'esprit des participants souvent génératrice de conflits potentiels et de stigmatisations, voire de discriminations.

Les séquences 7 « Argumentation » et 8 « Posture et communication » permettent de développer un argumentaire constructif autour de la laïcité à destination des collègues et des usagers et de savoir se confronter à des cadres de référence différents.

1^{er} outil : les cas pratiques qui sont réactualisés régulièrement par le CGET.

2^{ème} outil : les jeux de rôle à partir de situations professionnelles vécues ou fictives.

2.4 Changements à l'œuvre

De ma place, ce que j'observe en premier et de manière assez étonnante pendant ces deux jours, c'est le dépassement des représentations parfois sclérosées des stagiaires. Un agent de développement local a pu noter dans le questionnaire à chaud : « *La formation m'a permis de faire table rase de toutes les idées préconçues. Il est important d'avoir sur des sujets aussi sensibles*

une approche unique de par le côté législatif, qui est la seule réponse qui peut nous protéger en tant qu'institutionnel ».

Le recours à un cadre juridique non sujet à polémique, même s'il ne règle pas toutes les situations, repositionne le débat et rassure les professionnels. Une animatrice de centre de loisirs dit : *« J'ai apprécié l'ambiance sereine par le renvoi immédiat aux textes de référence qui dépassionnent le débat ».* Ou bien cette assistante de service social : *« Cette formation va me permettre de revoir mon positionnement en tant qu'agent du service public face à des partenaires non soumis au principe de neutralité. Voir la laïcité de manière plus positive comme un véritable levier du vivre-ensemble ».*

Aborder donc la laïcité sous un angle moins conflictuel, mais aussi éclairer d'autres dimensions trop souvent parasitées par la manifestation du fait ou de la revendication religieuse. Un chef de projet politique de la ville se dit davantage en capacité de : *« Replacer la neutralité, l'égalité, la santé au cœur des sujets et non la laïcité comme réponse à tout ».*

En fonction du profil des participants, la plus-value de permettre à des professionnels de secteurs différents de travailler et réfléchir ensemble est notable. Un agent de l'Etat relève que : *« la diversité des milieux professionnels représentés a permis d'enrichir les débats et de pouvoir comparer les expériences de terrain ».* Comme le note une éducatrice spécialisée, *« il y a une réelle implication dans la formation et la réflexion » (...)* *« favoriser les échanges et les études de cas permettent une appropriation de la formation et une concrétisation dans la pratique quotidienne ».*

Et surtout échanger entre personnes ayant des positions différentes sur le sujet de la religion, qu'elles soient athées, croyantes, pratiquantes, laïcistes... Là où en tant que formatrice, je ne me permets pas d'aller sur le terrain théologique par exemple, les stagiaires le font sans réserve si le climat est favorable à une certaine liberté de parole. La formation remplit un objectif peut-être non affiché au départ qui est de cultiver la tolérance à la condition qu'une base consensuelle soit acquise autour de ce qui est indérogeable en tant que professionnel du travail social, qui s'est constitué, il faut le rappeler, dans sa forme actuelle en France en opposition au fait religieux.

Une situation souvent évoquée en session de formation est celle du travailleur social qui reçoit en entretien une jeune femme voilée afin de parler de son insertion professionnelle. Le principal questionnement étant de comment parvenir à aborder le sujet du port d'un signe religieux qui peut être perçu comme un frein à la recherche d'emploi sans être stigmatisant ou sans assigner la personne uniquement à son appartenance religieuse ? Cette situation permet de mobiliser tous les registres : quelle est ma représentation au sujet du port du voile ? Est-ce que je suis au clair avec le cadre juridique qui s'applique en fonction du lieu d'exercice professionnel afin d'informer la personne ? Comment parler de laïcité avec elle sans heurter de front ses convictions religieuses ? Comment les prendre en compte afin de maintenir l'accompagnement et la relation de confiance ? Comment les mettre à distance afin de ne pas se polariser sur le port du signe religieux comme seul frein à l'insertion de cette jeune femme ?

Il est évident, et cela est valable pour la plupart des situations évoquées, que l'approche scolastique ne suffit pas, c'est bien le partage de situations qui fonctionne comme un acte de formation à différents niveaux : échanger avec ses pairs sur ce qui est difficile permet de réduire la tension initiale, prendre du recul, conscientiser et formaliser les pratiques, élargir le champ des possibles, contribuer à la recherche de sens.

3. Bilan, évaluation et perspectives

Les auteurs de l'étude évaluative menée dans le cadre de Sciences Po relèvent que les résultats obtenus sont très proches de ceux du questionnaire d'évaluation rempli « à chaud » par les stagiaires après la formation.

3.1 Bilan quantitatif

Initié en début d'année 2016, l'objectif de départ était de former 10 000 personnes par an. Trois ans après son lancement, ont été formés :

- 280 formateurs de niveau 1
- 2217 formateurs de niveau 2, même si tous n'ont pas dispensé encore de formation.
- 30 000 acteurs de terrain sur les 2 jours et 10 000 autres sensibilisés.

3.2 Evaluation qualitative¹⁵

Le niveau de satisfaction est globalement très élevé. 97% des stagiaires se disent satisfaits de la formation tant au niveau du contenu que de l'animation. Le degré de satisfaction varie peu en fonction des milieux professionnels, même si les fonctionnaires se disent dans une plus forte proportion très satisfaits de la formation, leur culture professionnelle les rendant sûrement davantage réceptifs à la formation. Pareillement, la religion a une influence modérée sur le degré de satisfaction. Les stagiaires qui se déclarent musulmans trouvent moins souvent la formation très satisfaisante par rapport à ceux qui se déclarent catholiques ou aux athées. Certains d'entre eux trouvent la formation trop axée sur la religion musulmane, en particulier au niveau des cas pratiques (sur les 10 cas qui citent explicitement une religion, 6 portent sur la religion musulmane), critique que formulent aussi des stagiaires non-musulmans.

96% des personnes considèrent que la formation leur a été utile, notamment au niveau des connaissances juridiques et historiques, ce qui répond à l'attente principale des stagiaires en début de formation. 2/3 des enquêtés ont évolué dans leur perception de la laïcité. La formation permet également d'être plus à l'aise pour parler de laïcité. Effectivement, les participants disent régulièrement se sentir davantage en capacité d'expliquer à un collègue ou un partenaire et aux usagers ce qu'il est possible de faire ou pas en référence aux textes de loi. Elle permet d'acquérir des savoir-faire pour gérer des situations conflictuelles et d'échanger sur des situations rencontrées dans le cadre de leur activité. Dans les pratiques, 53% des stagiaires répondent positivement à la question : « Cette formation vous a-t-elle conduit à modifier certaines de vos postures professionnelles ou de vos pratiques ? ».

Enfin, la formation est appréciée par les stagiaires quelles que soient leurs opinions sur le fait religieux et n'aboutit pas forcément à une uniformisation des positions. Après la formation, encore la moitié des stagiaires pensent que la religion doit rester une affaire strictement privée¹⁶. Ce qui est cohérent avec cette idée que la laïcité, en affirmant la prévalence de la loi républicaine sur la loi religieuse, contraint les comportements et non des vies intérieures marquées par des convictions personnelles¹⁷.

¹⁵ *Ibid.*, p.47-67.

¹⁶ *Ibid.*, p.66.

¹⁷ HADJI C., *op.cit.* (5).

3.3 Perspectives

Le nouvel objectif national fixé est de former 20 000 personnes par an. Avec ce bémol que le public qui a été formé était le plus facilement mobilisable, les professionnels peu diplômés au contact direct du public dans les quartiers prioritaires n'étant pas majoritaires jusqu'à maintenant dans les sessions de formation¹⁸.

Un module de formation sur une journée a également été conçu pour des acteurs spécifiques : jeunes en service civique¹⁹ et conseillers citoyens²⁰. Nous utilisons déjà ce format dans nos formations initiales à destination des étudiants en travail social. La part laissée aux situations professionnelles rencontrées est bien sûr moins importante au regard du peu d'expérience de nos étudiants, mais nous insistons davantage sur les liens entre laïcité, travail social et cohésion sociale.

Par ailleurs, il est envisagé d'intégrer une heure sur la prévention de la radicalisation, ce qui pour l'instant n'emporte pas l'adhésion en raison du risque d'amalgames et de stigmatisation des musulmans, eu égard déjà au contexte politique dans lequel le plan a été mis en œuvre et de la visibilité plus grande donnée par le kit à cette religion par rapport aux autres dans les exercices et cas pratiques proposés aux stagiaires.

Enfin, à la demande du Préfet, nous expérimentons depuis un an une sensibilisation de 2h à destination des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le format est très court et nous privilégions plutôt les échanges autour des opinions des uns et des autres au sujet de la laïcité afin de revenir sur certaines approximations, amalgames et idées reçues.

En conclusion, il est vrai que peu de points négatifs ont été abordés dans cette communication et il y en a toujours. Beaucoup de stagiaires insistent sur la durée trop courte des sessions pour approfondir le cadre réglementaire notamment. Je citerai néanmoins une éducatrice spécialisée qui, lors de son évaluation à chaud, a mis le doigt involontairement et avec humour sur les limites de l'exercice : « *Certaines questions sont restées sans réponse car les situations présentées étaient top complexes. Il aurait été appréciable que les interlocuteurs envisagent une réponse possible à toutes les situations, même les plus invraisemblables* ».

¹⁸ Chaire Citoyenneté Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, *op.cit.* (12), p.69.

¹⁹ C'est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans.

²⁰ Composés à parité d'habitants et d'acteurs locaux, les conseils d'habitants doivent favoriser l'expression de la parole des habitants des quartiers ainsi que la prise en compte de leur expertise dans le cadre de la politique de la ville.